

La réforme du collège

Ce qui est mis en œuvre à la rentrée 2016

La scolarité est organisée en cycles

Cycle 3 - Consolidation

CM1 - CM2 - 6^e

Cycle 4 - Approfondissements

5^e - 4^e - 3^e

La classe de 6^e est la dernière du cycle 3. Les échanges entre les professeurs des écoles et les enseignants du collège seront renforcés pour assurer une meilleure **continuité** dans le parcours des élèves.

Les grilles horaires des classes

Des **grilles horaires** équilibrées sur l'ensemble du collège (29 h par semaine à tous les niveaux) avec l'obligation d'assurer une pause méridienne d'au moins 1 h 30.

Un apprentissage renforcé des **langues vivantes** étrangères ou régionales : la première langue dès le CP, la deuxième à partir de la 5^e pour tous les élèves.

Les nouveaux programmes

Programmes pour les cycles

2 3 4

Comme à l'école primaire, les programmes sont définis par cycle de 3 ans et organisés de façon plus cohérente et progressive.

Dans chaque cycle, les équipes décident d'une progression commune pour faciliter l'acquisition des connaissances et des compétences.

En 6^e, dernière année du cycle de consolidation (cycle 3), la liaison avec les professeurs des écoles sera renforcée.

L'évaluation des acquis des élèves

L'objectif principal de l'évaluation est de montrer aux élèves ce qu'ils maîtrisent déjà, et dans quelle mesure, et ce qu'il doivent encore travailler pour parvenir à une maîtrise suffisante des objectifs fixés. Cette évaluation doit contribuer à la formation.

Le livret scolaire de chaque élève l'accompagne du CP à la 3^eme . Il comportera des informations sur les résultats et les progrès de l'élève, les modalités spécifiques d'accompagnement et les projets mis en œuvre dans le cadre des EPI ou des parcours.

Les quatre parcours

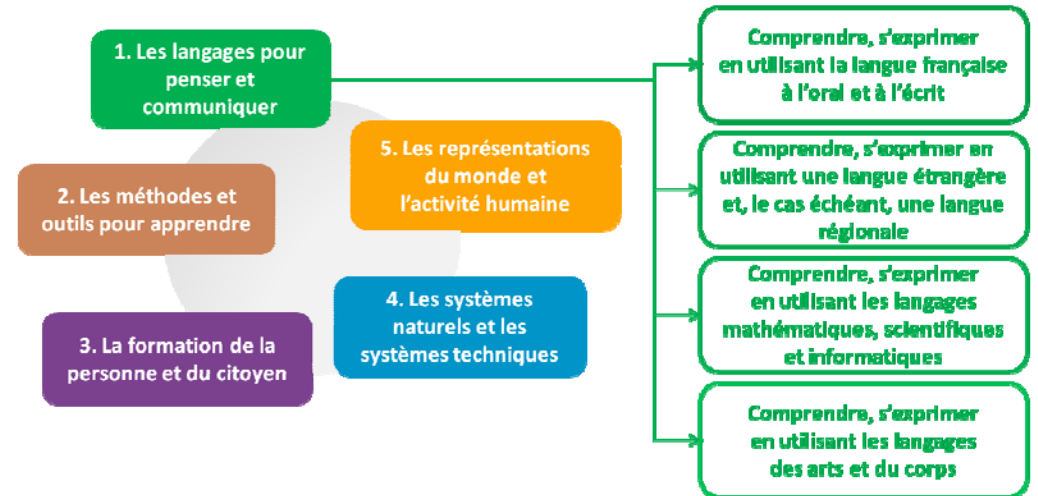
Le parcours citoyen
Le parcours avenir

Le parcours d'éducation artistique et culturelle
Le parcours d'éducation à la santé

Le nouveau socle commun

➤ 5 domaines de formation

➤ Des objectifs dans chacun d'eux



Les enseignements complémentaires : Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)

Les EPI se fondent sur des démarches de projet interdisciplinaires conduisant à des réalisations concrètes individuelles ou collectives.

Ils permettent aux élèves de mieux comprendre ce qu'ils apprennent en le mettant en pratique, et de mieux maîtriser les rapports entre les différentes disciplines, comme le font les situations de la vie quotidienne.

En 5^eme

Corps, santé, bien-être et sécurité

Transition écologique et développement durable

En 4^eme

Information, communication, citoyenneté

Culture et création artistiques

En 3^eme

Monde économique et professionnel

Sciences, technologie et société

<http://test.rcassin-fianarantsoa.com/>

Collège Français René Cassin – Fianarantsoa



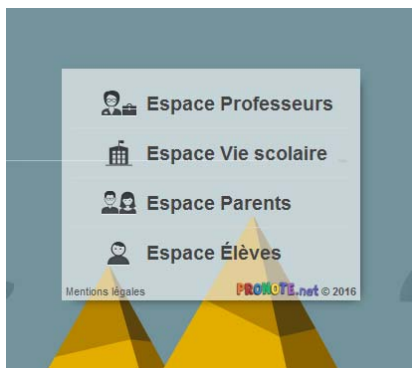
Sur le site vous trouverez l'ensemble des informations concernant l'établissement :

- Organigramme
- Calendrier scolaire
- Instances
- Les statuts de l'APEEF
- Compte rendus de réunion
- Tarifs
- Bourses
- Actualités
- Programme de la MDC
- Règlement intérieur
- Liens vers les sites institutionnels...

Pronote



Depuis la page d'accueil du site accéder à l'espace Pronote...



...pour suivre dans l'espace parents les résultats de votre enfant, son cahier de texte....

Nous Contacter :

Principal : college@rcassin-fianarantsoa.com

Directrice : ecole@rcassin-fianarantsoa.com

CPE : viescolaire@rcassin-fianarantsoa.com

Gestionnaire : intendance@rcassin-fianarantsoa.com

Parents d'élèves : parent@rcassin-fianarantsoa.com



Informations de rentrée collège

Le collège français René CASSIN est un établissement conventionné du réseau de l'agence pour l'enseignement Français à l'étranger (convention entre l'APEEF et l'AEFE).

Il est géré par une association de droit privé malgache et a passé une convention administrative, financière et pédagogique avec l'AEFE. Cette convention porte notamment sur les conditions d'affectation et de rémunération d'agents titulaires de l'Éducation nationale et sur l'attribution de subventions. Il entretient avec l'AEFE un dialogue de gestion constant.

L'organisation et les programmes d'enseignement sont conformes aux instructions du Ministère de l'Éducation Nationale. Pour être homologués comme établissements d'enseignement français, les établissements scolaires hors de France font l'objet d'une procédure d'homologation attestant leur conformité aux programmes, aux objectifs pédagogiques et aux principes fondamentaux de l'enseignement public en France.

Les instances où siègent les parents d'élèves :

- **Le conseil d'école**

(Six représentants des parents élus)

Présidé par la directrice, il donne des avis sur les questions relevant du 1er degré.

- **Le conseil d'établissement**

(Trois représentants des parents élus)

Présidé par le chef d'établissement, c'est l'organe principal qui règle les affaires de l'établissement dans le domaine pédagogique. Il est compétent pour le premier degré, le second degré. Il adopte ou émet des avis.

- **Le conseil de gestion**

(Dix représentants élus)

Présidé par le président de l'APPEF, il assure la gestion matérielle de l'établissement et recrute les contrats locaux.

Le bureau de l'APPEF

Jocelyn RANDRIANARIJAONA, Président

Romain COGNE, Vice Président

Hubert LAURENT, Trésorier

Haja RANOROVAO, Trésorière Adjointe

Gilbertine RAZAFINDRAVAO, Secrétaire

Lucie GAUTHIER, Secrétaire Adjoint

Élections des
représentants des
parents
Le mardi 27 septembre